RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2025
PHOTOGRAPHES AMATEURS

Article 1 : Objet du concours photo

Dans le cadre du Mois de la Photo 2025, organisé en novembre par la Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Belfort, un concours photo gratuit est ouvert en ligne du 10 septembre au 1er octobre 2025 à minuit. Ce concours s'adresse aux photographes amateurs résidant dans le Territoire de Belfort ou dans les départements limitrophes.

Thème du concours :

« Sur le fil : vos regards suspendus sur Belfort »

« *La ville est un tissu d'instants, une trame infinie où chaque lieu, chaque rue, chaque objet est un point d'appui, un fil auquel on s'accroche pour tenter de s'orienter dans le temps et l'espace. C'est là que se nouent nos vies, que se tissent nos souvenirs* ».
Georges Perec, *Espèces d'espaces* (1974)

- ⇨ La ville comme un tissu vivant, un fil qui guide nos pas et suspend nos histoires.

Les participants sont invités à explorer ce thème en capturant ces instants de suspension, d'équilibre ou de tension visuelle : jeux de lignes et de perspectives inattendues, moments figés, instants fragiles où quelque chose semble flotter, vibrer, osciller. Fil réel ou symbolique, ce fil conducteur devient une invitation à raconter Belfort autrement : une ville en équilibre, en tension, en connexion. Saisissez ces fils invisibles, ces instants suspendus qui tissent une vision sensible et personnelle du territoire.

Article 2 : Prix

Les photographes concourent pour l'un des 3 prix hiérarchisés :

- **1er Prix du jury**
- **2e Prix du jury**
- **3e Prix du Jury**

Ainsi que pour le **Prix « Coup de cœur du public »**

Prix « Coup de cœur du public »

- Une sélection de 10 photographies sera effectuée par le jury parmi les candidatures
- Le public votera en ligne, sur le site de la Ville de Belfort pour désigner la photo gagnante

Article 3 : Participants

- Concours ouvert à tous les photographes amateurs, sans limite d'âge, domiciliés dans le Territoire de Belfort ou dans l'un des départements limitrophes : Doubs, Haute Saône, Haut Rhin, Vosges.
- Les photographes professionnels ne sont pas admis.
- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée (document inclus dans le formulaire d'inscription).
- Ne peuvent pas concourir : les membres du jury, les organisateurs, leurs familles ainsi que les agents de la Ville de Belfort et du Grand Belfort.

Article 4 : Calendrier

- **Du mercredi 10 septembre au mercredi 1er octobre 2025 minuit** : Dépôt des candidatures via le formulaire en ligne.
- **Mi-octobre 2025 :** Réunion du jury (désignation des lauréats et sélection des 10 photos pour le « Coup de cœur du public »).
- **Du vendredi 17 octobre à 9 h au lundi 20 octobre 2025 à 17 h :** vote en ligne pour le « Coup de cœur du Public » (photos publiées anonymement sur www.belfort.fr)
- **Le mardi 4 novembre 2025 :** Cérémonie de remise de prix et lancement du Mois de la Photo. Les œuvres lauréates seront exposées durant tout le mois de novembre.

Article 5 : Modalités de participation

- Chaque participant doit :
  - remplir le formulaire en ligne avant le 1er octobre 2025 à minuit,
  - transmettre 1 photographie en format numérique (HD, 300 DPI minimum, couleur ou noir et blanc), en lien avec le thème, réalisée sans recours à l'intelligence artificielle.
- La photo ne doit comporter aucun signe distinctif (signature, nom, logo…).
- Une seule candidature est acceptée par participant.

Article 6 : Jury et critères de sélection

- Le jury est composé de représentants de la Ville de Belfort et de professionnels de la photographie et de la communication
- Les photos sont évaluées selon leur qualité technique et leur pertinence artistique
- Le jury attribue les 3 prix du jury
- Il sélectionne également les 10 photographies soumises au vote du public.

Article 7 : Dotations

1er Prix du jury :

- Chèque de 500 € offert par le Crédit Mutuel de Belfort
- 2 pass museums (valables 1 mois)

2e Prix du jury :

- 3 tirages professionnels (20x30, 30x40, 40x60) par IMAGIA photographies (Belfort)
- 1 bon cadeau dans la boutique L'imaginarium Belfort d'une valeur de 15 €
- 2 pass museums (valables 1 mois)

3e Prix du Jury :

- 2 dîners à la Brasserie L'Expo à Belfort d'une valeur totale de 75 €
- 2 pass museums (valables 1 mois)

Prix « Coup de cœur du public » :

- Chèque de 200 € offert par le Crédit Mutuel de Belfort
- 2 pass museums (valables 1 mois)

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

Article 8 : Droits d'auteur et diffusion

- Les lauréats autorisent la Ville de Belfort à utiliser leurs photographies pour les besoins d'illustration et de promotion de la manifestation uniquement dans le cadre de ce concours ou de publications s'y rapportant, sur tout support (site web, réseaux sociaux, publications).
- Les photographies non primées ne seront pas utilisées par l'organisateur. Les participants peuvent demander leur suppression par mail à : amarechal@mairie-belfort.fr.
- L'organisateur veille au respect du droit d'auteur et n'entend pas constituer de photothèque permanente.

Article 9 : Respect du droit à l'image et des lois

- Chaque participant garantit être auteur de la photographie soumise.
- Les photographies ne doivent en aucun cas :
    - porter atteinte à l'image ou à la vie privée de tiers,
    - contenir de contenu diffamatoire, discriminatoire, religieux, injurieux, raciste, pornographique ou illégal.
- En cas de litige ou de plagiat, la Ville de Belfort se réserve le droit de retirer la photo et d'annuler le prix attribué.

Article 10 : Acceptation du règlement

- La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou non-respect entraînera l'exclusion immédiate.
- Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

Article 11 : Données personnelles

- Les données recueillies sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés (n°2018-493 du 20 juin 2018).
- Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données, à exercer par courrier adressé à : Mairie de Belfort – Place d'Armes – 90000 Belfort.
- Les lauréats autorisent la Ville de Belfort à utiliser leur nom, prénom et image uniquement dans le cadre de la communication liée au concours.

Article 12 : Litige

- La Ville de Belfort se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nécessité, sans indemnisation possible.
- En cas de litige non prévu au présent règlement, la décision revient à l'organisateur.